

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU LUNDI 19 JANVIER 2026

RAPPORT DE PRÉSENTATION

Objet : Rapport d'Orientations Budgétaires 2026

Rapporteur : Charlotte Rabih, Vice-présidente du CCAS

Première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales, le ROB est un document essentiel qui permet de rendre compte de la gestion du CCAS à travers une analyse rétrospective.

Il a été transmis aux membres du Conseil d'Administration le 6 janvier 2026.

Il est proposé au Conseil d'approuver le projet de délibération suivant :

PROJET DE DÉLIBÉRATION

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'action sociale et des familles,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1992 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015, portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu le Rapport d'orientations budgétaires (ROB) ci-annexé et transmis aux membres du Conseil d'Administration en date du 6 janvier 2026,

Sur le rapport présenté par Madame Charlotte RABIH, Vice-Présidente du CCAS,

Le Conseil d'administration,

Après en avoir délibéré,

(vote)

- Prend acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires, préalable au vote du budget primitif pour l'année 2026.

Fait à Sarcelles, le

Pour le Président du CCAS,
Et par délégation,
La Vice-présidente,

Charlotte RABIH

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif, sis 2-4 boulevard de l'Hautil - BP 30322 - 95027 CERGY PONTOISE CEDEX, dans un délai de 2 mois à compter de la date de rendu exécutoire mentionnée au présent acte.

Transmis en sous-préfecture de Sarcelles le :

Mis en ligne et/ou notifié le :

Acte rendu exécutoire le :